

La secrétaire générale adjointe

Paris, le 8 septembre 2022,

Monsieur,

Par courrier reçu le 29 août 2022, vous avez saisi le Conseil supérieur de la magistrature d'une plainte dirigée à l'encontre d'une présidente de chambre à la cour d'appel de Toulouse.

Sans préjuger de la décision qui sera rendue par la commission d'admission des requêtes, je vous invite à communiquer la copie des décisions rendues par ce magistrat, notamment de celles rendues après le 2 juin 2022, date de la précédente décision de la commission d'admission des requêtes.

Ces éléments peuvent être adressés, par courrier simple, à Conseil supérieur de la magistrature - 21 boulevard Haussmann - 75009 PARIS.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Lise CHIPAULT
Secrétaire générale adjointe



Monsieur André LABORIE
Numéro 2 de la Forge
31 650 SAINT-ORENS